



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3238

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2017

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3238**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2017**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La SERL a pour objet social de réaliser des opérations d'aménagement, de construction, d'exploitation de services publics industriels et commerciaux et de réaliser toute autre opération d'intérêt général.

L'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM).

La Métropole de Lyon est actionnaire de la SERL. Au titre de l'exercice 2017, la Métropole était représentée au conseil d'administration par mesdames Martine David, Valérie Glatard et messieurs Lucien Barge, Michel Le Faou, Jean-Luc Da Passano, Philippe Cochet et Jérôme Sturla.

Le document présenté au Conseil de la Métropole comprend le rapport d'activité des mandataires de la SERL pour l'exercice 2017.

I - Bilan financier 2017

Les résultats financiers seront présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices :

	2015 (en M€)	2016 (en M€)	2017 (en M€)	Tendance 2016/2017
capital social	3,9	3,9	3,9	stable
participation publique	50 %	50 %	50 %	stable
dont Métropole de Lyon	37,5 %	37,5 %	37,5 %	stable
produits d'exploitation "société"	11,5	9,6	9,1	↘
charges d'exploitation "société"	9,8	8,9	8,7	↘
résultat d'exploitation	1,7	0,7	0,4	↘
impôt sur les sociétés (IS)	0,4	0,1	0	↘
Total produits "société"	11,7	10,3	11,7	↗
Total charges "société"	10,8	9,7	10	↗
résultat net	0,9	0,6	1,7	↗
capitaux propres	14,7	15,3	16,9	↗

Dans le cas d'une SEM d'aménagement, les comptes "société" sont établis hors les flux relatifs aux dépenses et recettes de concessions d'aménagement.

En 2017, les produits d'exploitation baissent de - 5 % par rapport à l'année 2016, pour s'établir à 9,1 M€ contre 9,6 M€ en 2016. Cette tendance concerne en particulier les mandats et assistance à maîtrise d'ouvrage (- 27 %) et les produits des filiales et prestations (- 20 %). En revanche, les produits issus des concessions sont en hausse (+ 7 %).

Parallèlement, les charges d'exploitation "société", qui s'élèvent à 8,7 M€, ont baissé de 2,5 % par rapport à 2016, ce qui provient essentiellement de la diminution des charges de personnel de - 8%, en phase avec la réduction de l'effectif de - 8 %. Les frais de structure sont stables. Enfin, les provisions pour charges sur les projets "concessions" et "mandats" augmentent légèrement. Au global, la société enregistre un résultat d'exploitation positif de 0,4 M€. Après la prise en compte des produits financiers, le résultat courant avant impôt est bénéficiaire à hauteur de 0,7 M€.

Le bénéfice net ressort à 1,7 M€, après l'intégration en résultat exceptionnel de bonis réalisés sur les concessions clôturées.

Des dividendes ont été distribués aux actionnaires (101 k€ dont 38 k€ pour la Métropole) au titre de l'exercice 2017, soit 6 % du montant du résultat net, pourcentage stable depuis 2015.

Le ratio capitaux propres/capital reflète la santé financière de l'entreprise. L'incorporation des résultats en réserves permet à la SERL de disposer de fonds propres s'élevant à 16,9 M€ à fin 2017, soit 4,3 fois le montant du capital. La trésorerie reste à un niveau élevé de 13,4 M€, permettant de poursuivre le développement et l'investissement prévus sur les filiales.

L'encours des garanties d'emprunts accordées à hauteur de 80 % par la Métropole à la SERL s'établit à 35,4 M€ au 31 décembre 2017. Il concerne principalement les opérations de concession d'aménagement (zone d'aménagement concerté -ZAC- des Gaulnes à Meyzieu, Terrain des Sœurs à Villeurbanne, ZAC Vénissy à Vénissieux, etc.).

II - Faits marquants 2017

La SERL réalise une bonne année, les indicateurs des activités opérationnelles sont globalement supérieurs aux prévisions.

Le chiffre d'investissements (ou chiffre d'opérations) qui représente un apport à l'économie locale, s'élève à 144 M€, en hausse de + 20 % par rapport à 2016 et de + 14 % par rapport aux prévisions. Il se répartit entre 75 M€ au titre de concessions d'aménagement (contre 63 M€ en 2016) et 69 M€ (contre 53 M€ en 2016) au titre des mandats et contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Les investissements en concession augmentent en raison de l'activité des projets Bron Terrillon et Girondins pour le compte de la Métropole. Cependant, la part de la Métropole dans le chiffre d'opérations global baisse de 53 % en 2016 à 46 % en 2017, en particulier dans le domaine des mandats et AMO en raison, notamment, de l'arrêt du mandat Musée des Confluences.

Au cours de l'année 2017, la SERL a intégré 28 nouveaux projets, en majorité des mandats, AMO ou études qui se positionnent sur les segments d'activité en développement : programmation, sûreté/sécurité et, plus largement, les superstructures dans les domaines de la santé et de l'éducation.

En 2017, la SERL a défini son projet stratégique 2018-2023. Les orientations prises réaffirment le positionnement de la société sur le périmètre de la Métropole (avec la cible de 80 % de mobilisation de fonds propres sur la Métropole) et de l'aire métropolitaine (100 % de fonds propres investis). La SERL aura renforcé son ancrage sur l'aménagement, tout en cherchant à maintenir son positionnement en superstructure et à conforter ses filiales dans une logique de complémentarité de ses métiers de base et d'intégration de la chaîne de valeur. Au-delà de ce socle, 4 pistes de développement potentiel ont été identifiées : la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, l'appui au renforcement du socle industriel métropolitain, la gestion d'énergie dans les quartiers et la rénovation énergétique.

III - Perspectives et développement de la structure sur 2018

L'année 2018 devrait permettre à la SERL de décliner les différentes orientations du plan stratégique, mais aussi de se positionner sur les appels d'offres sur le cœur de métier.

L'activité devrait être soutenue en matière de développement et réponses aux appels d'offres, notamment en aménagement sur la Métropole, mais aussi en prestations pour les filiales (reprise des 5 villages d'entreprises à la Ville de Lyon, la SEM à opération unique -SEMOP- à Roanne). Cependant, les produits opérationnels devraient baisser de 6 % en 2018, compte tenu de la fin de certaines concessions, compensée que partiellement par des contrats gagnés hors Métropole ces dernières années ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SERL au titre de l'exercice 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.